

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUE

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CCAVT à Airvault.

15 présents : Maryse BARIGAULT, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Nadine VIVIER.

2 pouvoir :

Brigitte BAUDON a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Gérard CHABAUTY a donné pouvoir à Françoise RICHARD

Excusés : Lucienne AUBRY, Pierrette MILLIASSEAU, Daniel ROBERT

Absent (e) s : Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire de séance : Anne Allier

ELECTION D'UN VICE-PREDIDENT DELEGUE

Délibération n° D 2023-017

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 123-20, R 123-18 ;
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (partie législative) ; modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » ;
Vu l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet n° D2020-060 en date du 27 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs du CIAS ;
Vu l'arrêté du président de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet n° 2020-087 portant composition du conseil d'administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet ;

Considérant que Mme la Vice-présidente du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Mme BARIGAULT Maryse s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente délégué du CIAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Mme BARIGAULT Maryse:

Votants : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Majorité absolue : 11

Mme BARIGAULT Maryse ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente déléguée et a été immédiatement installée.

Mme BARIGAULT Maryse a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme,

Airvault le 28 novembre 2023

AR-Préfecture

079-20005671-20231130-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfete : 30-11-2023

Publication le : 30-11-2023

La Vice-Présidente,

Frédérique DRAMBRINE

